

L'étiquetage des produits dangereux

● ● ● 1/5

Qu'est qu'un produit dangereux ?

→ C'est un produit susceptible de provoquer des intoxications, lésions, brûlures, incendies, explosions et même parfois la mort.

Votre santé est en danger si un produit dangereux pénètre à l'intérieur de votre corps :

- ✓ par le nez et les poumons, c'est-à-dire par inhalation, lorsque vous respirez de l'air pollué ;
- ✓ par la bouche, c'est-à-dire par ingestion, lorsque vous portez vos mains à la bouche après avoir manipulé des produits dangereux ;
- ✓ par contact avec la peau, même si elle est saine et sans blessure ; certains produits détruisent la barrière protectrice de la peau, la traversent pour aller se disperser dans tout le corps.

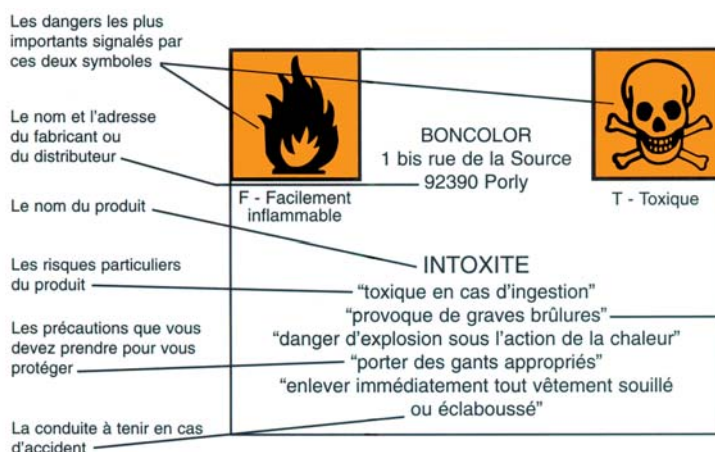
→ Le risque chimique est parfois un accident brutal (projection d'un produit sur la peau ou les yeux, intoxication, asphyxie), mais il est souvent insidieux, l'apparition des troubles ne suivant pas immédiatement le contact avec le produit. Quelle que soit la voie de pénétration, les produits chimiques passent dans le sang. Le sang les diffuse dans tout le corps. C'est ainsi qu'ils peuvent se fixer sur différents organes : foie, reins, cerveau ou système nerveux... qu'ils endommagent.

La principale information d'un produit se trouve sur l'étiquette.

Attention ! Absence d'étiquette ne signifie pas absence de risques.

L'étiquette : son rôle

→ Pour informer les personnes susceptibles d'être en contact avec des produits dangereux, il existe en France un système d'étiquetage réglementaire.



Regarder le symbole ne suffit pas !
Ce produit est à la fois "facilement inflammable", "toxique" et "corrosif". Seuls les symboles "toxique" et "facilement inflammable" apparaissent, car le symbole "toxique" l'emporte sur le symbole "corrosif".

Il faut lire entièrement l'étiquette pour mieux connaître les risques.

"Corrosif" est expliqué dans les phrases de risque.

Attention! Absence d'étiquette ne signifie pas absence de risques.



→ Les étiquettes sont normalisées afin de créer un réflexe de lecture et de faciliter l'assimilation du contenu. L'étiquette doit être fixée solidement sur une ou plusieurs faces de l'emballage contenant directement le produit. Elle doit donc figurer sur le récipient d'origine et sur chacun des emballages successifs après transvasement et reconditionnement. Elle doit être apparente et rédigée en français.

→ L'étiquette est conçue spécialement pour l'utilisateur. Elle lui permet, au moment de l'emploi du produit, de l'identifier. Elle signale les principaux dangers qu'il présente pour l'homme et son environnement. Elle indique les précautions à prendre pour son utilisation et son stockage.

Les dimensions de l'étiquette normalisée varient selon les capacités des emballages.

L'étiquette : son contenu

Elle doit comporter en caractères très apparents et indélébiles :

- ✓ Le nom de la substance (en utilisant une nomenclature internationale reconnue)
- ✓ Le nom et l'adresse du fabricant, du distributeur ou de l'importateur
- ✓ Le cas échéant, le ou les symboles et les indications de dangers
- ✓ Les phrases types indiquant les risques particuliers résultant des dangers de la substance (phrases R)
- ✓ Les phrases types indiquant les conseils de prudence concernant l'emploi de la substance (phrases S)
- ✓ Le numéro C.E.E. lorsqu'il est attribué

Les phrases R

Les risques particuliers sont indiqués par un numéro d'ordre précédé de la lettre R (ex : R 14 : réagit violemment au contact de l'eau). Lorsqu'il y a combinaison de risques, plusieurs numéros associés précèdent cette même lettre (ex : R 14/15 : réagit violemment avec l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables). Les renseignements précisent de manière plus détaillée que les symboles, la nature du risque encouru lors de l'utilisation de la substance considérée. Ces codes normalisés ont leur traduction que l'on appelle « Phrases de risques », « Phrases R ».

Les phrases S

Les conseils de sécurité et de prudence portent un numéro d'ordre, précédé de la lettre S (ex : S1 : conserver sous clé). Il s'agit d'une liste de recommandations permettant d'éviter les dangers pour la santé, au cours de manipulations mettant en œuvre des substances dangereuses. Il peut y avoir combinaison de phrases (ex : S 1/2 : conserver sous clé et hors de portée des enfants). Ces codes normalisés sont traduits de façon explicite par des phrases.

Les symboles de danger



T-Toxique

T-Toxique / T+ Très toxique

Exemple : sels de mercure, méthanol, alcool à brûler, spray pour peinture

Substance toxique présentant même en petite quantité un danger pour la santé. Effets aigus ou chroniques, risque de mort.

Proscrire soigneusement : ingestion, inhalation, contact avec la peau.

Mesures préventives : moyens de protection (gants, vêtements), utiliser à l'extérieur ou dans un local aéré, ne jamais manger, boire ni fumer pendant l'utilisation, tenir hors de portée des enfants.



Xn-Nocif

Xn-Nocif

Exemple : détachant, trichloréthylène, térébentine, solvants pour peinture, décapants, produits traitement du bois

Toxicité moindre que T, mais réelle cependant.

Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.

Éviter ingestion, inhalation, contact avec la peau.



Xi-Irritant

Xi-Irritant

Exemple : eau de javel, ammoniacque, polyester

Par contact répétitif, provoque des réactions inflammatoires au contact avec la peau, les muqueuses, les yeux.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux (porter gants et lunettes).

Ne pas inhaler les vapeurs.

En cas de projection accidentelle, laver à grande eau durant un bon quart d'heure.

F-Facilement
inflammable

F-Facilement inflammable / F+Extrêmement inflammable

Exemple : pétrole, essence, alcool à brûler, solvant, acétone, éther, acétylène.

Produit pouvant s'enflammer très facilement en présence d'une source d'inflammation (flamme, étincelle, ...).

Tenir à l'écart des comburants.

Manipuler loin des flammes, des étincelles et des sources de chaleur.

Stocker dans un endroit aéré, défense de fumer, tenir un extincteur à proximité.

L'étiquetage des produits dangereux

SUITE 4/5



O-Comburant

O-Comburant

Exemple : nitrate d'ammonium, eau oxygénée, désherbants (chlorate de soude)

Substance qui favorise ou active la combustion ; au contact d'emballages (papier, carton, bois) ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.

Tenir à l'écart des combustibles (produits F).

Manipuler loin de flammes, d'étincelles ou de sources de chaleur.



C-Corrosif

C-Corrosif

Exemple : acides, soude, eau de javel concentrée, décapants, détartrants, déboucheurs de canalisations.

Substance pouvant exercer une action destructrice sur les tissus vivants (peau, muqueuses).

Éviter tout contact avec la peau et les yeux (porter gants et lunettes).

Tenir dans leur emballage d'origine, loin de la portée des enfants (usage domestique).

En cas de projection accidentelle, laver à grande eau durant un bon quart d'heure.



E-Explosif

E-Explosif

Exemple : acide picrique, dichromate d'ammonium, nitroglycérine, TNT, butane, propane, aérosols de tout genre (mêmes vides) au-dessus de 50°C

Il s'agit de liquide ou solide capable d'exploser sous l'action d'un choc, d'un frottement, de chaleur ou d'une flamme (choc mécanique ou thermique).

Stocker loin des sources de chaleur : radiateurs, lampes.

Interdiction formelle de fumer.

N-Dangereux
pour l'environnement

N-Dangereux pour l'environnement

Exemple : pesticides, CFC, tétrachlorure de carbone

Substance toxique pour la faune, les organismes aquatiques, la couche d'ozone. Pollution de l'eau et de l'air (risque immédiat ou différé)

Aucun rejet dans l'environnement, éliminer le produit, son récipient et des restes comme un déchet dangereux dans un centre de collecte.



Pour avoir encore plus d'information : La Fiche de Données de Sécurité (FDS)

→ La fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui fournit, pour un produit commercial chimique donné, un nombre important d'informations complémentaires de base concernant la sécurité, la sauvegarde de la santé et celle de l'environnement et qui indique des moyens de protection ainsi que des mesures à prendre en cas d'urgence. C'est donc un moyen mis à la disposition du destinataire pour transmettre les informations essentielles portant sur les dangers présentés par le produit chimique concerné.

L'établissement de ce document est une obligation pour le fabricant, l'importateur ou le vendeur d'une substance ou d'une préparation dangereuse. Elle est datée et fournie gratuitement à ses destinataires au moment de la première livraison et, par la suite, après toute révision.

Le contenu de la fiche de données de sécurité est défini dans l'article R 231-53-1 du code du travail. La fiche de données de sécurité doit comporter 16 rubriques obligatoires qui donnent les indications suivantes :

- | | |
|--|---|
| 1 • Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché | 9 • Propriétés physico-chimiques |
| 2 • Information sur les composants , notamment leur concentration ou leur gamme de concentration, nécessaires à l'appréciation des risques | 10 • Stabilité du produit et réactivité |
| 3 • Identification des dangers - principaux dangers du produit et principaux symptômes liés à l'utilisation ou au mauvais usage | 11 • Informations toxicologiques : effets sur la santé en fonction des différentes voies d'exposition |
| 4 • Description des premiers secours à porter en cas d'urgence | 12 • Informations écotoxicologiques : effets sur l'environnement |
| 5 • Mesures de lutte contre l'incendie | 13 • Informations sur les possibilités d'élimination des déchets |
| 6 • Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : précautions individuelles, protection de l'environnement, méthodes de nettoyage | 14 • Informations relatives au transport |
| 7 • Précautions de stockage , d'emploi et de manipulation | 15 • Informations réglementaires relatives en particulier au classement et à l'étiquetage du produit : phrases de risque, conseils de prudence, tableau de maladie professionnelle, valeur limite ou indicative |
| 8 • Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle adéquats : paramètres de contrôle, procédure de surveillance | 16 • Toutes autres informations disponibles pouvant contribuer à la sécurité ou à la santé des travailleurs : date d'émission de la fiche, références bibliographiques, utilisations recommandées et restrictions. |

La FDS est un document qui permet au sein d'une entreprise d'identifier et d'évaluer les risques auxquels les salariés qui utilisent des produits chimiques sont exposés, afin de bâtir les règles internes de protection du personnel.